
Service de la demi-pension. Rentrée-scolaire 1990-1991.

Numéro d'inventaire : 2012.03391

Auteur(s) : J.-C. Mittelette

Type de document : correspondance

Date de création : 1990

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : 1 feuille dactylographiée au recto.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Courrier du principal du collège J.B. Poquelin de Paris aux parents d'élèves.

Mots-clés : Gestion des établissements d'enseignement

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 1 p.

Lieux : Paris, Paris

ACADÉMIE DE PARIS
COLLÈGE J.-B. POQUELIN
4, rue Molière — 75001 PARIS
Tél. 296 07-76

RENTREE SCOLAIRE 1990- 1991

SERVICE DE LA DEMI-PENSION

Le fonctionnement de la demi-pension est défini dans le règlement intérieur du Collège (voir carnet de liaison - page 7)

Ce service continue d'être assuré par la Caisse des Ecoles du 1er arrondissement (Etablissement des menus, préparation des repas et fixation des tarifs).

LA PERCEPTION DES FRAIS DE DEMI-PENSION EST ASSUREE PAR LE COLLEGE

- Chaque demi-trimestre les parents recevront une note fixant le nombre des repas et le montant à payer. CETTE SOMME DEVRA ETRE VERSEE DES RECEPTION DE CETTE NOTE.SI LE VERSEMENT N'EST PAS EFFEC-
* TUE DANS LES HUIT JOURS QUI SUIVENT L'ENFANT SERA EXLU DE LA DEMI-
* PENSION

- Lors d'absences longues les remboursements se feront à la Caisse des Ecoles du 1er. En conséquence aucun repas n'est à déduire des sommes demandées.

Il est souhaitable que le versement s'effectue par chèque, libellé à l'ordre du SOUS-REGISSEUR RECETTTE CANTINE.

- 1) les élèves pourront déposer leur chèque(et à défaut, l'argent liquide) dès leur arrivée au Collège - 1er étage.
- 2) Fournir 6 enveloppes timbrées avec le nom et l'adresse de l'enfant
- 3) Ne pas oublier d'inscrire le nom de l'enfant et la classe au dos du chèque ou sur une enveloppe.

LA PERIODE DU 11 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 1990 COMPTERA 27 REPAS SOIT:

PLEIN TARIF	15,85	X	27	=	427,95 FRS
CATEGORIE PARTICULIERE	14,95	X	27	=	403,65 FRS
2/3	9,90	X	27	=	267,30 FRS
1/3	5,00	X	27	=	135,00 FRS

TOUTE DEMANDE DE REDUCTION SERA ETABLIE SUR IMPRIMES ACCOMPAGNES DES PIECES JUSTIFICATIVES A LA CAISSE DES ECOLES DU 1er ARRONDISSEMENT 4 PLACE DU LOUVRE PARIS 1er - TEL: 42.60.38.01.

Le Principal

J.C. MITTELETTE

